



LENING

JOURNAL COMMUNAL
D'INFORMATION

I
N
F
O



N° 77 Juillet 2023

AU SOMMAIRE :

Éditorial du Maire

Les finances locales – le budget 2023

Avancement des travaux programmes 2023

L'Urbanisme – La Notice Paysagère

La municipalité honore la doyenne

La visite du Sénateur

L'environnement – Embellissement – Cadre de vie

Le remembrement de la commune de Gréning

Les principales décisions du conseil municipal depuis janvier 2023

Informations diverses

EDITORIAL DU MAIRE : «Engagé à maintenir un rythme soutenu »

Cher(e)s Léningeois(es)

L'été est de retour et comme d'habitude le second bulletin communal parait pour vous donner le maximum d'informations sur la gestion et l'actualité de notre commune.

Toutefois avant de développer les sujets communaux, je souhaite évoquer quelques réflexions sur l'actualité car nous ne pouvons rester pas insensibles ou ignorer le contexte économique, social au plan national et international avec les différents conflits dans le monde et plus particulièrement l'invasion Russe en Ukraine qui s'enlise depuis février 2022.

En effet, alors que nous sortions de la crise sanitaire inédite du COVID, ce conflit nous impacte toutes et tous directement avec la crise économique et le retour de l'inflation galopante que nous subissons au quotidien. Pour celles et ceux qui s'en souviennent, c'est un retour en arrière de plus de 40 ans.

Cette situation fragilise également les fondamentaux de la démocratie puisqu'aucune solution économique alternative n'est tolérée. Les récents sujets de l'actualité française « illustrent » parfaitement cette réalité.

Il y a également le sujet crucial du changement climatique et les méfaits de la pollution que les humains de la planète entière subissent, **y compris nous les français.**

Pour cette dernière et malgré l'urgence, les mesures décidées sont souvent incohérentes et inappliquées sur la pression conduite par les « lobbyings » de l'économie ultra-libérale.

A cela comment pouvons-nous également rester insensible au drame des migrants du tiers monde provenant de pays en conflit continuels où règne la misère, la terreur mais également les conséquences liées à la déréglementation climatique.

Je relate cela par rapport à l'avant dernier naufrage puisque 2 jours plus tard un second s'était produit ...

Ainsi plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants se sont noyés en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe dans un contexte quasiment indifférent.

Celui-ci n'a pas généré une quelconque « émotion vive ». Comme souvent on n'a l'impression que ces drames humains liés à la misère régnant dans ce monde ne suscitent guère l'attention mais au contraire plutôt l'indifférence, en générant davantage le repli sur soi-même.

Ainsi nos dirigeants s'insurgent uniquement contre les « passeurs » certes des mafieux, les pays qui laissent fuir ces humains mais refusent à s'accorder pour chercher sérieusement des solutions de partage des richesses.

Et cette actualité est relayée ainsi par une majorité de médias qui préfère également commenter d'autres sujets d'actualité.

Mais à présent, revenons aux affaires communales de notre village qui sont diversifiées et créatives pour les habitants et l'avenir de notre village.

Ainsi la première partie de ce bulletin est consacrée aux finances avec le compte de gestion 2022 puis le budget 2023 car nous vous devons la plus grande transparence des chiffres. Cela me permet également que nous avons respecté notre engagement concernant le remboursement intégral du prêt relais de 400000€. Pour l'instant l'endettement restant correspond au prêt de la réhabilitation de l'ancienne école et qui se sera totalement remboursé en 2025. Cependant pour pré-financer le dernier projet de cette année concernant la réfection de la route de Hellimer nous serons contraints de souscrire à un nouveau prêt relais d'ici l'automne dont le taux ne sera plus aussi attractif puisque ce dernier était de 0,45% et que d'autres défis nous attendent avec la réfection du beffroi du clocher. Pour ce futur projet une information détaillée vous sera fournie ultérieurement.

La seconde partie est consacrée aux travaux effectués depuis janvier dernier et ceux à venir. Vous constaterez ainsi que l'équipe municipale demeure engagée à maintenir un rythme de travaux soutenu mais qui reste tributaire de nos possibilités financières et des opportunités des aides que l'on peut obtenir. Ces dernières sont à présent surtout fléchées pour les projets liés à l'environnement et à la décarbonisation.

Parmi les autres articles je relèverai particulièrement la rencontre avec notre doyenne et sa famille à l'occasion de son anniversaire et également toutes les initiatives prises pour l'environnement ou l'embellissement du village.

Bien entendu et vous pouvez l'imaginer, nous demeurons mobilisés pour d'autres sujets tels l'extension du remembrement de Gréning sur le ban communal de Léning ou le dossier du renouvellement du parc des éoliennes avec les communes de Gréning et de Nelling.

Sur ce je vous laisse découvrir ce 77^{ème} numéro du journal communal édité depuis près de 35 ans.

Je rappellerai également que l'Association Socio Culturel de Léning en plus des activités habituelles qui se déroulent dans la salle des fêtes, organise différentes manifestations durant l'année. Cette année la marche du 1^{er} mai et les feux de la St Jean ont connu une fois de plus un gros succès. Fin août se déroulera notre traditionnelle fête du village. **Aussi pour faire perdurer ces manifestations, il est essentiel que de nouvelles personnes regagnent l'association.**

Les conseillers et moi-même vous souhaitent une agréable lecture ainsi qu'un bel été 2023.

Le Maire
Atoine Ernst

PS : la page de garde est illustrée par illustrations tel le tableau d'artiste/peintre qui s'est arrêté à Léning mais également de clichés du début d'année qui mettent en valeur notre village



FINANCES COMMUNALES :

Le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat :

Le maire, en qualité d'ordonnateur, établit le compte administratif à partir de la comptabilité communale et qu'il compare avec celle du Service de Gestion Comptable (nouvelle appellation du Trésor Public). Ce CA reprend donc l'ensemble des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement et permet de valider la clôture de l'exercice budgétaire écoulé. Il permet également d'analyser l'ensemble des chiffres et de définir le résultat comptable des 2 sections.

Il a été présenté aux conseillers durant la séance du conseil municipal le 1^{er} février 2023.

Conformément aux dispositions en vigueur, Christophe Dumons, Adjoint au maire, a présenté l'ensemble des chiffres, puis a organisé le vote d'approbation.

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat de l'exploitation 2022
Fonctionnement	126028,18	279875,36	136.795,09
Investissement	125809,65	262604,74	156.104,84
TOTAL	251.837,83	542.420,10	292.899,93

Les principaux points du compte administratif 2022 :

Fonctionnement :

→ **Les charges de fonctionnement (hors opérations d'ordre relevant à des écritures ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement) sont quasiment stables.** Ceci met en évidence notre priorité permanente pour la maîtrise des charges de fonctionnement.

Le ratio des dépenses de fonctionnement par habitant demeure faible avec 458€ ; ceci nous situe toujours dans le classement des communes rurales (de - de 500 habitants) les moins dépensières, puisque celle de la moyenne mosellane et nationale est de 635€.

Ce résultat correspond à une démarche permanente pour privilégier au maximum la réduction des charges en réalisant un maximum de travaux de maintenance par nos propres moyens ainsi que par du bénévolat.

De plus, cette gestion rigoureuse « d'aller à l'essentiel au niveau du fonctionnement », n'impacte nullement la qualité des prestations attendues par les habitants et plus particulièrement celles pour l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre.

→ Les recettes nettes (hors opérations d'ordre) stagnent par rapport à 2021, malgré la légère augmentation de la pression fiscale.

→ Les chiffres prévisionnels du budget primitif de l'an passé sont proches au réalisé ; **ceci renforce la notion de maîtrise budgétaire de vos élus, telle voulue par la loi.**

→ **La section de fonctionnement dégage un excédent de 136795,09€.** Celui-ci permet d'autofinancer en partie le programme de travaux d'investissement et correspond à un **excellent résultat.**

Investissement :

→ Les dépenses d'investissement brutes intégrant opérations d'ordre et patrimoniales s'élèvent à 762837,85€ pour l'année 2021. **Le montant réel des travaux est de 105095,44. La part capital remboursé de l'emprunt contracté pour la réhabilitation de la résidence de l'école ainsi que le crédit relais souscrit (montant 400000€ à rembourser avant le 30 mars 2023) pour préfinancer les travaux 2021 est de 16525,20€.**

→ Les recettes nettes (hors opérations patrimoniales et de l'inscription obligatoire des amortissements) sont de 262604,74€ dont 89301,73€ d'encaissement de subventions.

→ **Le résultat net de la section investissement présente aussi un solde positif de 136795,09€**

Affectation du résultat :

Suite à l'approbation du compte administratif 2022, les conseillers décident d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement 2023, soit 147999,22€.

Le vote des taux des 3 taxes :

Contrairement à l'an passé et malgré la forte inflation, les conseillers ont décidé le maintien des taux.

Le taux de la taxe foncière du bâti reste à 35% et celui du non bâti à 37,02%.

Cependant le gouvernement a décidé que les bases d'imposition à partir desquelles les taxes foncières du bâti et du non-bâti est calculé, ont augmenté de 6% et donc mécaniquement vous constaterez une augmentation.

Selon les dernières prévisions des bases communiquées par les services fiscaux, les recettes fiscales 2023 provenant de ces 2 taxes rapporteront environ 116402€ pour la commune.

→ Ainsi, il est toujours opportun de rappeler pour notre commune que l'accroissement des recettes fiscales résulte quasi exclusivement de la fiscalité liée au développement du parc immobilier (nouvelles constructions, réhabilitation d'immeubles en logements locatifs) et les dotations versées par l'Etat basées principalement en fonction de la population du village.

De ce fait il est essentiel que celle-ci se maintienne au-delà de 350 habitants et c'est pourquoi la commune doit encourager les projets de construction d'immeuble.

Concernant la communauté des communes du Saulnois, les délégués des 128 communes ont décidé de maintenir leurs différents taux. Celle-ci sera néanmoins amenée à faire les bons choix de gestion et d'investissement pour ne pas devoir taxer davantage les contribuables du Saulnois ou appauvrir les communes. Pour l'instant on peut se satisfaire de la gestion actuelle de l'intercommunalité qui continue à subir les obligations irrationnelle imposée par la loi Notre en matière de compétences obligatoires dont la finalité la centralisation des décisions et la suppression de l'échelon communale.



Le Budget primitif 2023 :

Le budget demeure toujours orienté pour l'investissement qui permet de respecter les engagements pris au début de la mandature et axés essentiellement pour la qualité du cadre de vie et pour répondre aux besoins évolutifs des habitants. Bien entendu, les actions pour l'attractivité de la commune permettant de favoriser un développement raisonné demeure un objectif majeur.

L'élaboration du budget correspond à un réel exercice d'équilibriste et d'exploitation d'opportunités correspondant à nos objectifs. Celui-ci s'est complexifié depuis la crise sanitaire du Covid puis l'agression russe en Ukraine engendrant une forte inflation. Aussi pour y arriver, il est nécessaire de s'appuyer sur des thématiques d'actualités mais également celles permettant de se projeter continuellement vers le futur.

A Léning, nous privilégions ce choix sans discontinuité depuis près d'un quart de siècle. Cette stratégie a permis de réaliser de nombreux investissements pour l'essor du village en termes d'accroissement de la population en particulier.

Rappelons que la population léningeoise est passée de 205 à 350 habitants en moins de 20 ans, soit une augmentation de 70%, niveau qu'il y a lieu de maintenir.

→ Le budget primitif 2023 s'équilibre respectivement en recettes et en dépenses à 261451€ pour la section de fonctionnement et à 859149€ pour la section d'investissement.

Le détail du budget 2023 :

Section de fonctionnement :

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

DEPENSES	En €		RECETTES	En €	
	Réalisé 2022	Prévision 2023		Réalisé 2022	Prévision 2023
011 Charges à caractère général (1)	48881,98	77320	70 Produit des services (8)	13633,23	10050
012 Frais et Charges de personnel (2)	24140,93	26280	73 Impôts et taxes locaux (9)	134795,02	135402
014 Atténuation de produits (3)	4059,00	4059	74 Dotations, participations de l'état (10)	82226,45	82829
022 Dépenses imprévues	0	10845	75 Autres produits gestion courante (11)	31221,21	30170
042 Opération d'ordre de transfert (4)			013 Atténuation de charges	189	0
65 Autres charges de gestion courante (5)	41375,07	50947	l'Etat salaire du Contrat emploi consolidé		
Subventions			77 Produits exceptionnels	15601,44	
66 Charges financières (6)	2571,20	1000	Transferts de charges		
67 Charges exceptionnelles	5000,00	5000	042-72 Travaux de régie	2209,01	3000
Dotations Amortissement			Produits Financiers		
023 Virement à la section d'investissement (7)		86000	Excédents antérieurs reportés		
TOTAL	126028,18	261451	TOTAL	279875,36	261451

1) Fourniture électrique, imprimés, achat petits matériels, fuel et carburant - Travaux coupes de bois en forêt, prime assurance, frais de gardiennage forêt, impôts et taxes, travaux de tonte et d'entretien.

2) Salaires et charges sociales employeur secrétaire de mairie, ouvrier communal, nettoyage mairie

3) Reversement Péréquation horizontale communauté des communes (dispositif pour assurer une « certaine péréquation » entre les communes dites riches et pauvres au sein d'une même intercommunalité

4) Opération d'ordres correspondant ni à une dépense réelle, ni à une recette réelle mais devant être inscrite au budget)

5) Indemnités Maire et Adjointes (14000), les participations syndicats intercommunaux (Piscine Val de Bride : 6000€, gymnase du collège : 2200€, Syndicat d'Assainissement : 4500€) ainsi que les participations versées pour les enfants scolarisés à la maternelle de Francaltroff, au primaire de Francaltroff et Grostenquin (14755€), le RASED (100€), Subventions accordées à la Fabrique de l'église pour les frais d'électricité de l'horloge du clocher (120), l'Association cantonale des Maires du canton, l'association des parents d'élèves les Coccinelles, les Restaurants du Cœur, l'association sportive Sarreguemines Athlétisme dans laquelle 9 enfants du village évoluent

6) Intérêts versés dans le cadre de la ligne de crédit pour financer les travaux dans l'attente du versement des subventions

7) Autofinancement affecté pour les dépenses d'investissement

8) Produits de la vente de bois : 12928€, de diverses redevances tels Orange, EDF, location chasse

9) Produits des impôts locaux, Taxe additionnelle aux droits de mutation, Fond de péréquation

10) Dotations et attributions de l'État (DETR), du Département (fonds départemental de la taxe professionnelle part Cattenom), participation Conseil de Fabrique.

11) Produits loyer terrains communaux, logement, foyer, convention éolienne, etc

Section d'investissement :

Vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement :

DEPENSES	En €		RECETTES	En €	
	Réalisé 2022	Prévision 2023		Réalisé 2022	Prévision 2023
Remboursement de prêts + Cautions Logements (1)	16525,20	415800	Remboursement TVA travaux 2020	18427,60	113165
Travaux en forêt (2)	462	5748	Taxe locale d'Équipement (9)	5846,19	1000
Grosses réparations bâtiments (3)	6027,8	12410	Produits cession de terrain attendus		
Travaux de voiries et réseaux (4)	85150,71	318328	Subventions notifiées et attendues pour travaux	247427,36	145534
Travaux réseau électrique	0	51000	Virement de la section fonctionnement (10)		86000
Achat Terrain (5)	11531,19	49133			
Frais documents d'urbanisme (6)	1980	4000	Emprunt (11)		600000
Opérations d'ordre (7)	2209,01	0	Opérations Patrimoniales (6)	31005	
Opération non affectée (provision pour achat de terrains) (8)	11531,19	49133	Divers (caution logements locatifs, amortissement, opération patrimoniale) (8)	1100	
Achat Mobilier/Outillage + Divers (9)	1435,2	0	Résultat d'Investissement 2020 reporté		147999,22
Solde d'exécution reporté (déficit 2020)			Affectation du Résultat consolidé (compte 1068)	147999,22	156104,84
TOTAL	125809,65	859149	TOTAL	262604,74	859149

- (1) Remboursement de la part capital du prêt souscrit sur 10 ans pour la résidence de l'école dont les échéances sont financées par les loyers encaissés
- (2) Travaux divers dans le massif forestier communal (dégagements de semis et cloisonnements dans les régénérations)
- (3) Travaux bâtiments communaux (toiture chœur église)
- (4) Travaux voirie et aménagements (voir programme des travaux 2022)
- (5) Frais d'établissement de la carte communale
- (6) Opérations dites d'ordre liées à des écritures purement comptable et qui ne correspondent ni à des dépenses, ni à des recettes mais permettent d'inscrire des réalisations dans les actifs de la commune pour le bilan comptable.
- (7) Achat terrains
- (8) Cautions logements locatifs encaissées devant être inscrit dans le budget en dépenses
- (9) Taxe d'aménagement
- (10) Prévision autofinancement 2023 provenant de la section de fonctionnement
- (11) Souscription prêt relais pour les travaux

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à **436350€**. Elles intègrent les restes à réaliser 2021 et le programme des travaux/acquisitions prévu en 2023.

➔ **Le financement global s'appuie donc sur l'autofinancement de fonctionnement dégagé, les subventions et la réalisation d'un crédit relais permettant de disposer d'une trésorerie suffisante pour payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.**

Il subsiste qu'un seul prêt en cours lié à l'opération de réhabilitation de la résidence de l'Ecole dont le capital restant dû au 31/12/2021 était de 59694€ ; il arrivera à terme le 5/9/2025. Les loyers des 3 appartements couvrent les remboursements trimestriels de cet emprunt et le crédit relais en cours sera remboursé pour le 1/3.

AVANCEMENT DES TRAVAUX COMMUNAUX 2023 :

(Tous les montants sont exprimés en hors taxes et peuvent varier sensiblement selon des imprévus ; le bilan définitif des travaux réalisés vous sera restitué en fin d'année)

Le programme des travaux prévu pour cette mandature est bien entamé avec même des réalisations non prévues initialement. Ainsi 7 importants chantiers sont déjà réalisés avec l'aménagement du quartier Gare et de la rue des Vergers, le réaménagement de l'accès du Berggarten à partir du RD39, la réfection de la toiture du chœur de l'église, la création d'une nouvelle aire de jeux, la modernisation de l'éclairage public avec des Led, l'installation d'écluses à l'entrée du village coté Francaltroff, avec la réfection du plateau surélevé au centre village.

Il subsiste néanmoins les travaux suivants :

- La rénovation de la route menant au château d'eau via la rue du Moulin et des Près
- La rénovation de la route menant à la ferme de la Tuilerie
- La rénovation du beffroi du clocher
- Le réaménagement de la rue des Jardins
- Le prolongement du cheminement piéton menant vers l'immeuble Klein
- La poursuite de l'effort d'embellissement, de la propreté du village et également des actions environnementales pour la préservation de la faune et de la flore sur le ban communal
- Prolongation du cheminement piéton rue du Moulin entre partie haute et immeuble Chaudour
- Eclairage de la Mairie et de la salle des fêtes
- L'entretien des bâtiments communaux (logements communaux avec l'installation d'une nouvelle chaudière
- Réaménagement de l'ancien local du jeu de quilles

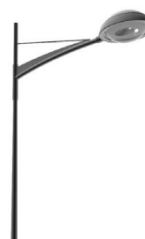
Toutefois, nous ne disposons plus que de 2 ans et demi qui vont se complexifier avec une baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités locales et des possibilités d'aides trop ciblées sur des thématiques trop souvent en inéquation aux besoins réels des communes rurales.

Rappel du programme des travaux 2023 :

- Remplacement luminaire au sodium par des LED :

Pour réduire les coûts de consommation électrique ainsi que le remplacement des ampoules au sodium, les conseillers ont décidé l'installation de lampe avec des LED. Cela concerne 74 points lumineux.

Ces travaux ont été effectués courant mars dernier par l'entreprise Est Réseaux. Ainsi tout le parc d'éclairage public est équipé par des luminaires LED.



- La sécurisation de l'entrée du village coté Francaltroff et réfection du plateau sur le RD avant le pont du centre village :

Ces travaux sont réalisés depuis mi-juin par l'entreprise Visconti et Est Signal pour la signalétique.

A présent le plateau surélevé au centre du village est rénové et l'installation des écluses à l'entrée du village en provenance de Francaltroff devrait inciter tous les conducteurs à respecter la limitation de vitesse de 50 K/h.

Gageons que ce nouveau dispositif ne soit pas détérioré par des conducteurs irrespectueux qui refusent le respect de vitesse autorisé et qui surtout mettent en danger la vie d'autrui.



Certes, tous ces dispositifs pour assurer la sécurité et éviter des drames, sont contraignants et il n'existe pas de solution idéale entre les dos d'ânes, les tapis berlinois ou lyonnais, les écluses, les plateaux sur élevés, les feux rouges ou le retour des priorités à droite en agglomération, ...
Cependant avec la hausse du trafic routier, les faits divers liés aux accidents de la circulation nous le rappellent chaque jour.

Avec l'accroissement exponentiel du trafic routier (voitures – camions – attelages agricoles, ...) chacune et chacun doit être résilient, vocabulaire en vogue actuellement dans le cadre du changement climatique,

Ci-dessous vous trouverez une question posée par Mme la Sénatrice Christine Herzog concernant la légalité de ces dispositifs.

Question de Mme HERZOG Christine (Moselle - UC-R) publiée le 02/03/2023

Mme Christine Herzog interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur les normes des dos d'ânes ou ralentisseurs de vitesse en agglomération. Elle lui demande les réglementations de la hauteur, de la largeur et de la longueur des ralentisseurs pour éviter d'endommager les véhicules.
Publiée dans le JO Sénat du 02/03/2023 - page 1508

Réponse du Ministère auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports et publiée le 25/05/2023
Réponse apportée en séance publique le 24/05/2023

Les ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal sont soumis aux réglementations posées par le décret n° 94-447 du 27 mai 1994. Leurs caractéristiques géométriques (hauteur, largeur et longueur) sont précisées dans la norme NF P98-300. Pour leur part, les coussins (appelés également « coussins berlinois »), les plateaux et les surélévations partielles ne font pas formellement l'objet d'une norme et ne sont notamment pas couverts par le décret n° 94-447 du 27 mai 1994. Cependant, ils font, l'objet d'un guide de recommandations du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) intitulé « guide des coussins et plateaux », actualisé en 2010 qui n'a pas de valeur réglementaire. La jurisprudence montre cependant de manière constante que ce guide est pris comme référence dès lors qu'un coussin, un plateau ou une surélévation partielle en carrefour fait l'objet d'un recours. Aucune jurisprudence n'a soulevé de problème de « non-conformité » d'un de ces dispositifs au niveau de sa conception, dès lors qu'il a été construit conformément au guide du CERTU. Ce guide précise les caractéristiques géométriques des coussins, plateaux et surélévations partielles. Des travaux viennent d'être engagés avec les représentants des collectivités gestionnaires de voirie pour évoquer les difficultés soulevées.
Publiée dans le JO Sénat du 25/05/2023 - page 3408

⇒ **Comme vous pouvez l'imaginer les élus ont confié au préalable ce dossier à notre maître d'œuvre qui a obtenu des services routiers du département de la Moselle les autorisations nécessaires.**

- La réfection du chemin de Hellimer, via la rue du Moulin et des Près :

Faisant suite à l'obtention des aides sollicitées (Etat + Département de la Moselle), la réfection de la voie communale dite route de Hellimer, qui débute à l'embranchement de la rue du Moulin depuis le RD39 jusqu'au pied de celle menant au château d'eau, est programmée pour le début de l'automne.

Ces travaux ont été octroyés à l'entreprise COLAS de Héming.

Ce dossier correspond au troisième projet majeur de nos engagements et clôturera le programme des travaux 2023.

Il sera suivi par notre maître d'œuvre le cabinet Lambert de Sarre Union.

URBANISME – CARTE COMMUNALE :

Disponibilité de terrain à construire :

Le contexte pour les projets de construction s'est fortement dégradé avec la hausse vertigineuse des coûts des matériaux, la frilosité des banques pour accorder des prêts, l'accroissement des taux, l'application des nouvelles normes, l'arrêt des taux 0 décidé par le gouvernement.

Sachez toutefois, si des personnes à la recherche de terrain à construire se manifestent, vous pourrez les informer que sur notre communes, plusieurs parcelles appartenant à des privés sont disponibles.



La maison destinée à la location de Mr et Mme Brino en cours d'achèvement

La Notice Paysagère :

Dans le précédent bulletin communal, nous relations la décision prise par vos élus pour compléter la Carte Communale d'une Notice Paysagère afin d'assurer la préservation des éléments paysagers suivants :

- . Les haies, boisements et mares agricoles ou forestières qui seront alors soumis à la déclaration préalable**
- . L'identification des zones humides**

Cet additif à une Carte Communale est tout à fait légal mais peu de commune rurale le mette en place. Pour les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme, l'aspect paysager dans la zone de construction et sur le ban communal est normalement inclus.

Pour se faire, nous avons été inspirés par la commune de **Le Loroux** située en Ille et Vilaine qui a également adossé cette Notice Paysagère à sa Carte Communale. Ausjsi e tiens à remercier son maire pour les précieuses informations qu'il nous a communiqué.

Ainsi et pour l'instant, Léning est l'unique commune mosellane avec une Carte Communale et disposant d'un tel outil. Personnellement je suis convaincu que d'autres communes rurales l'institueront malgré des « pressions hostiles » qui seront vraisemblablement exercées.

L'objectif de la protection de la nature et de la biodiversité demeure l'affaire de tous et le sujet est d'ailleurs évoqué quotidiennement avec les aléas climatiques que nous subissons. D'ailleurs les dirigeants semblent s'engager mais leur discours et leurs actes semblent parfois contradictoires pour la mise en œuvre.

En effet, dans le contexte du changement climatique en cours et pour la sauvegarde de la biodiversité, les élus des différentes strates administratives ont une responsabilité incontournable sur ce sujet. C'est à quoi, nous avons tenu à contribuer davantage, en toute modestie.

Bien entendu, nous avons rencontré quelques « réticences » qui ont été d'ailleurs notifiées sur le registre de l'enquête publique ou exprimées à vive voix.

Cependant, à l'issue de l'enquête publique, le commissaire, a rédigé son rapport en validant quasiment l'intégralité du projet soumis à l'enquête publique.

A cet effet, il est toujours utile de rappeler que plus 90% des haies ou alignements protégés sur le ban communal sont localisés le long des chemins sur le domaine communal. Certains propriétaires fonciers ont également demandé le maintien de certaines haies présentes sur leur propriété. Il est également utile de préciser que les linéaires protégés restent nettement beaucoup moins importants, pour ceux qui s'en souviennent, de l'époque précédant le remembrement.

Le rapport du commissaire enquêteur et la Notice Paysagère restent d'ailleurs consultables sur notre site communal mais également à la disposition du public en mairie.

⇒ **Durant le second semestre 2023, nous communiquerons des informations complémentaires et nous inviterons l'OFB dans le cadre d'une réunion avec les agriculteurs entre-autre.**



La liste des parcelles ou emprises communales sur lesquelles haies, alignements d'arbre, bosquets et mares protégés est établie et adossée au document

Nous tenons à remercier pour sa précieuse collaboration le cabinet ECOLOR ainsi que le commissaire enquêteur Mr Bernard LEPETITDIDIER.

L'Office français de la biodiversité est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité.

Il est chargé de la protection et la restauration de la biodiversité.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Olivier Thibault en est le directeur général.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB est responsable de 5 missions complémentaires :

La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage

la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques

la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels

LA MUNICIPALITE HONORE LA DOYENNE DU VILLAGE :

Fin janvier, une délégation municipale s'est rendue chez **Mme Denise Zeiner** pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

En effet, notre sémillante doyenne du village a eu 90 ans. Nous avons tenu à lui offrir un bouquet de fleurs et un panier garni préparé par la Corbeille Lorraine de Montdidier.

Entourée de sa famille, nous avons évoqué de nombreuses histoires et anecdotes du passé ou plus récentes dans la bonne humeur.

Toutes les personnes présentes ont qualifié ce moment de convivialité très « chaleureux ».



LA VISITE DU SENATEUR JEAN-MARIE MIZZON :

Le sénateur de la Moselle, Jean Marie Mizzon, est venu nous rencontrer le 24 février dernier en mairie. La visite d'un élu (sénateur ou député) de la République correspond toujours à un moment privilégié pour les élus communaux de Léning.

C'est d'une part une occasion pour le Sénateur de faire part de l'actualité actuelle et plus particulièrement concernant les collectivités locales puis d'autre part pour les élus locaux d'échanger sur les problématiques rencontrées qui sont nombreux. Nous avons ainsi rappelé les conséquences « néfastes » liées à de nombreux aspects de la loi Notre et de celle de la 3DS qui s'en suivi.

Celles-ci dont l'un des objectifs majeurs étaient de tout transférer vers l'intercommunalité ne correspondent nullement aux besoins de la ruralité.

Cette rencontre chaleureuse a été très fructueuse et instructive.



EMBELLISSEMENT – CADRE DE VIE – PATRIMOINE – NATURE :

Le sentier botanique le long du ruisseau Ackerbach :

Il y a une vingtaine d'année dans le cadre d'un projet pédagogique sur le thème de l'eau avec l'école de Léning et la commune, le sentier botanique le long du ruisseau Ackerbach a été créé. Ainsi les enseignants et les écoliers de notre ancienne école primaire ont réalisé les maquettes des différentes espèces végétales existantes le long de ce cours d'eau. A cet nous avons fait réaliser les panneaux puis assurer la mise en place.

Ceci correspondait à un travail remarquable à l'époque et depuis la municipalité entretient depuis ce parcours sans discontinuité dont nous sommes fiers.

Ainsi, de nombreux promeneurs longent ce ruisseau durant toute l'année car il constitue une attraction de curiosité mais également de sérénité.

Cependant, l'usure liée aux aléas du temps a dégradé ces panneaux. Aussi grâce à Jacqueline Dallem pour la reconstitution des textes et Mere Quirin pour les représentations photographiques, nous avons pu confier les maquettes à la sté Sodilor de Sarreguemines pour les réaliser sur un support spécifique.

➔ **L'un des nouveaux panneaux réalisé sur fond vert qui vous attend pour découvrir la végétation présente le long de ruisseau. Vous pourrez également à discrétion écouter le chant de certains oiseaux ainsi que d'observer des insectes tels les belles libellules.**



En termes de signalétique, nous restons toujours en attente du panneau d'information que la communauté des communes doit installer devant la mare située à proximité du chemin menant à Montdidier.

La visite du marais de Léning :

Le 29 avril dernier Mr Cufer, maire de Francaltroff et moi-même avons convié le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) qui gère le marais protégé de Léning ainsi que le SDEA (Syndicat Département Eau et Assainissement du Bas Rhin) qui assure la compétence GEMAPI sur l'Albe et la Rose pour le compte de la Communauté des Communes du Saulnois.

L'objectif de cette visite correspondait à relever certains dysfonctionnements et plus particulièrement la stagnation de l'eau dans la partie sud du marais.

Celle-ci est due au déplacement de la trajectoire initiale et la suppression des méandres du Susmattgraben (ruisseau séparant les bans de Léning et de Francaltroff) au début des années 60. Ainsi le lit du nouveau parcours de ce ruisseau surplombe la partie basse et entraîne ainsi des stagnations d'eau qui ne peuvent plus s'écouler ...

La reconstitution de l'ancien parcours n'est plus possible à présent. Aussi une opération d'enlèvement des embâcles est envisagée pour remédier partiellement à cette situation.

Mais cela ne résoudra pas totalement les inondations coté ban de Francaltroff lors de fortes précipitations.

Il est également utile de rappeler que l'entretien des fossés, des cours d'eau et des rivières non cadastrés doit être effectué par les riverains selon les règles en vigueur. Avec la loi GEMAPI, cette mesure va être à nouveau appliquée. Ces travaux étaient en vigueur dans chaque commune jusque dans les années 1960. Par la suite, cela a été abandonné au profit dévastateur des curages et de rectification des parcours des ruisseaux dont on subit malheureusement les conséquences néfastes aujourd'hui ...



Les élus visitent le marais en compagnie des techniciens du SDEA et du CEN

Fleurissement :

Thierry Bouchaud, ancien responsable des serres de l'Epsms d'Albestroff, nous a apporté ses conseils pour la plantation des fleurs et pour égayer notre village. Précisons que Thierry pratique le jardinage dit « permaculture » ; vous pouvez visiter son jardin pour recueillir de précieux conseils. Nous remercions donc vivement Thierry pour cette collaboration.

Puis comme chaque année la municipalité a installé les jardinières avec des géraniums et autres fleurs au niveau des ponts, devant le foyer, la mairie, l'entrée du village, devant le monument aux morts et les calvaires.

Bien entendu ce fleurissement est complété par de nombreux propriétaires qui embellissent leurs maisons ou les fossés à fleurs existantes devant les façades.



→ Ceci mérite d'être conforté par l'ensemble des propriétaires en entretenant les fossés à fleurs prévus à cet effet devant leur maison, contribuant ainsi à égayer davantage notre village.

← Albert et Thierry, afférés à la plantation des fleurs

Plantation d'arbres sur le ban communal :

Comme chaque année nous plantons des arbres le long des chemins communaux. Toutefois les aléas climatiques avec des années de fortes sécheresses qui se suivent, nos efforts restent souvent vains puisque les plants ne reprennent pas correctement ou sont parfois endommagés par les chevreuils. Cette année avec Albert, nous avons planté une trentaine d'arbres d'essences diverses.



Albert pose devant une plantation d'arbres le long du chemin de Hellimer.

Il s'agit de végétaux achetés chez un pépiniériste de Krautergersheim mais également de nombreux sujets provenant de mon jardin

- ⇒ **Cette opération sera suivie cet automne par une plantation plus importante et pour laquelle nous bénéficions d'une aide du Département**

Nettoyage des caniveaux et des usoirs : « Reste l'affaire de tous »

L'entretien des caniveaux et des usoirs à l'aplomb des maisons dont les parties aménagées par la commune incombent aux occupants des habitations ou leurs propriétaires.

→ Ainsi les riverains sont tenus d'effectuer le balayage régulier (caniveaux, cheminements d'accès) et entretenir les usoirs (tonte de l'herbe, binage des fosses à fleurs). Ceci concerne bien entendu la traverse du village le long de la route et également toutes les rues adjacentes pour au minimum le balayage régulier des caniveaux. Cette obligation est précisée par l'article 99-1 du règlement sanitaire départemental.

Déjections des chiens



← Régulièrement des propriétaires signalent en mairie l'abondance de déjections de canidés devant leur maison. Pour ces derniers cela n'est guère plaisant et il est compréhensible qu'ils soient agacés. Comme le font certain(e)s, les propriétaires sont invités à les ramasser dans un sachet puis les déposer dans leur conteneur d'ordures ménagères ou sur leur compost.

En aucun cas, il est tolérable de les laisser devant les habitations des voisins.

NOS AMIES LES CIGOGNES :

L'an passé et pour la première fois depuis l'installation du nid sur un poteau électrique de la rue de la Tuilerie, aucune cigogne n'a élu domicile. Vraisemblablement que le couple habituel n'était pas revenu. Par contre depuis mars dernier, un nouveau couple de cigogne s'y est installé pour y nicher. Cependant il semblerait que la nichée n'a pas donné lieu à des naissances.



← Notre espoir de revoir des locataires dans l'imposant nid a donc été comblé.

A notre invitation pressante, elles se sont finalement installées et ont pris fièrement la pose pour notre photographe le 1^{er} mai dernier ...

Un peintre fait escale à Léning :

Courant mai un artiste s'est installé dans la rue Principale pour peindre la jolie vue de perspectives avec l'église, son clocher à bulbe et entourée des maisons voisines de part et d'autre (voir illustration sur la page de garde)

Laurent, l'artiste peintre nous a autorisé à insérer le tableau dans notre journal communal et nous tenons à le remercier vivement.

Vous pourrez également visualiser ses centaines de tableaux sur l'application INSTAGRAM :

@art_dans_tous_c_etat



← En face, une aquarelle réalisée au début des années 60 par Eugène Klement, qui demeurait à Francaltroff. Architecte de profession, ce dernier a réalisé une multitude d'aquarelles et de dessins dans la région. Sur cette aquarelle, le peintre a représenté les différentes perspectives de l'autre côté en y représentant également le pont « romain » mais qui date du moyen âge. Néanmoins lors de la période gallo-romaine, ce chemin correspondait à une route romaine menant à Grostenquin et sur un axe plus important.

Information du SIALF (Syndicat Intercommunal Assainissement Léning-Francaltroff) :

Les mesures contraignantes imposées par l'ANSES et les pouvoirs publics concernant l'hygiénisation des boues avant l'épandage des boues sont enfin levées. Nous n'aurons donc plus l'obligation d'effectuer cette opération fort coûteuse. Il aura fallu une très forte pression des différents exploitants pour que cette mesure soit enfin levée. Elle était certainement abusive et incohérente pour limiter la propagation dans la gestion de la crise sanitaire du Covid. Ceci met en évidence un manque de réactivité.

Ces mesures rendues obligatoires ont fortement impacté les finances des exploitants de station d'épuration. Ainsi le SIALF a été contraint d'augmenter la redevance en 2022 et a dû reprendre une décision d'augmentation en 2023 pour équilibrer ses comptes. En effet, depuis 2 ans et en plus du coût de l'hygiénisation, nous subissons depuis 2 années d'importantes avaries mécaniques à la station d'épuration. Celles-ci relèvent également de l'usure de nombreux éléments puisque notre station existe depuis 20 ans.

En plus de cela, les coûts d'électricité, malgré le « bouclier tarifaire » flambent depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Ceci a rarifié les ressources de pétrole ou de gaz mais surtout accru la spéculation des industriels et distributeurs occidentaux pour faire flamber les prix.

Aussi, le SIALF a décidé de fixer la redevance comme suit :

Participation sur le m³ d'eau facturé : 1,70€

Part fixe : 12€ mensuelle

Pour l'avenir et lorsque la compétence Eau et Assainissement sera transférée par l'intercommunalité d'ici 2026 dans le cadre de la loi Notre inappropriée à mon sens pour la ruralité, cette redevance sera fortement augmentée et devra être uniformisée à l'ensemble des propriétaires du territoire du Saulnois. En effet, la gestion de cette compétence que ce soit l'eau ou l'assainissement, tout en respectant les différentes normes sanitaires en vigueur, coûte beaucoup moins cher lorsqu'elle est assurée par les communes ou des syndicats de proximité, tel le SIALF.

Il nous paraît toujours opportun de rappeler de ne pas déverser ou jeter n'importe quoi telles les lingettes dites biodégradables dans le réseau d'assainissement. Durant le début d'année nous avons relevé un rejet d'huile très important qui a obstrué des filtres et entraîné une intervention de nettoyage coûteuse ainsi que le changement d'une pompe de relevage.



← **La pompe défectueuse et la lame introduite permet d'identifier le trou. C'est vraisemblablement un gros caillou qui est resté coincé et a provoqué le percement de la paroi de la pompe.**

Comme nous n'avons qu'un réseau unitaire, des matériaux tels que des cailloux peuvent entrer dans les réseaux.

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS DEPUIS JANVIER 2023 :

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations adoptées par le conseil Municipal depuis le 1^{er} janvier 2023. Ceci permet de mesurer l'activité des élus en termes de décisions prises pour les affaires courantes et l'avenir du village. Vous pourrez prendre connaissance du contenu des délibérations sur le site Web communal.

Celles-ci sont mises en ligne après chaque conseil municipal et elles sont également affichées à l'issue de chaque conseil sur le panneau extérieur d'informations de la mairie.

- DCM 1/2023** : Demande de subvention pour la restauration d'un alignement d'arbres et plantation de haie
- DCM 2/2023** : Désignation des membres de la commission communale de la chasse
- DCM 3/2023** : Approbation du compte administratif
- DCM 4/2023** : Approbation du compte de gestion
- DCM 5/2023** : Bilan de la salle des fêtes pour l'année 2022
- DCM 6/2023** : Nomination des délégués de la chasse communale
- DCM 7/2023** : Attribution travaux taille des arbres
- DCM 8/2023** : Résiliation et reprise du bail de chasse
- DCM 9/2023** : Intégration d'une parcelle communale dans le l'emprise du marais
- DCM 10/2023** : Remboursement par anticipation du prêt relais
- DCM 11/2023** : Transfert de bail agricole
- DCM 12/2023** : Demande de subvention Fonds Verts
- DCM 13/2023** : Cession du bail de chasse
- DCM 14/2023** : Encaissement de chèque
- DCM 15/2023** : Annulation de la DCM portant sur la cession du bail de chasse
- DCM 16/2023** : Modification du dispositif de sécurisation de l'entrée du village
- DCM 17/2023** : Rapport d'enquête publique relative à la notice paysagère
- DCM 18/2023** : Attribution subvention Conseil de Fabrique
- DCM 19/2023** : Attribution subvention Association les Coccinelles
- DCM 20/2023** : Attribution subvention Restos du coeur
- DCM 21/2023** : Attribution subvention ASAT
- DCM 22/2023** : Acceptation devis Visconti pour l'aménagement de sécurisation routière
- DCM 23/2023** : Rapport d'activités 2022 de la communauté des communes du Saulnois
- DCM 24/2023** : Validation définitive de la notice paysagère
- DCM 25/2023** : Vote des taux d'imposition 2023
- DCM 26/2023** : Vote du budget 2023
- DCM 27/2023** : Seuil de versement produit chasse
- DCM 28/2023** : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- DCM 29/2023** : Election d'un titulaire et de 3 suppléants à l'élection sénatoriales
- DCM 30/2023** : Attribution du marché concernant les travaux route de Hellimer
- DCM 31/2023** : Arpentage d'un terrain communal
- DCM 32/2023** : Approbation de la modification des statuts du syndicat du gymnase de l'Albe
- DCM 33/2023** : Redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'Orange
- DCM 34/2023** : Radiation du droit à la résolution
- DCM 35/2023** : Décision modificative budgétaire



INFORMATIONS DIVERSES :

La numérisation des registres de l'état civil :

Jacqueline Dallem qui œuvre bénévolement au centre généalogique de Sarreguemines s'est proposée de poursuivre la numérisation des actes d'état civil de la commune puisque qu'une nouvelle période récente est autorisée à être totalement accessible au public.

Comme nous sommes régulièrement sollicités par des personnes pour l'obtention d'une copie d'actes d'état civil, ceci facilitera la tâche.

La municipalité remercie Jacqueline pour cette actualisation dématérialisée de l'état civil.



Information communale :

Il nous paraît toujours important de rappeler de ne pas déverser n'importe quoi dans le réseau d'assainissement. Durant le début d'année nous avons relevé un rejet d'huile très important qui a obstrué des filtres et entraînait un nettoyage coûteux.



Nous vous rappelons que la secrétaire a pris contact avec vous pour nous communiquer votre adresse E-mail afin que nous puissions en direct vous adresser de l'information communale ponctuelle.

Si vous souhaitez intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer votre adresse, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement envoyer un mail à l'adresse suivante : mairie.lening@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ Utilisez aussi cet outil de communication pour nous proposer vos suggestions.

Horaire d'ouverture de la mairie :

⇒ **Le mercredi de 17h00 à 19h00**

Le samedi de 10h00 à 11h30

Réglementation en vigueur pour effectuer des travaux : → QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques) ne peuvent être effectués **que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**

En ce qui concerne le week-end, c'est uniquement

Les samedis de 10h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Il est important de respecter ces horaires pour assurer la quiétude à tous les habitants

Ouverture de la Gendarmerie d'Albestroff :

⇒ **Vous pouvez la joindre au 0387016061, 24h/24h.**

